

Les membres du Nouveau parti démocratique sont fort désireux que le Parlement soit saisi du projet de loi relatif au code du travail. Nous souhaitons vivement que ce projet se réalise.

(Texte)

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je suis d'avis que vous devriez rappeler à l'ordre le député qui a actuellement la parole et lui demander de bien vouloir s'en tenir à la question que nous sommes en train d'étudier. De plus, je vous prierais de rendre votre décision sur-le-champ, comme vous l'avez fait hier, et de suggérer à l'honorable député qu'il s'en tienne au sujet actuellement à l'étude.

(Traduction)

M. l'Orateur: Il serait peut-être bon, à ce stade-ci, de faire connaître à la Chambre l'opinion de la présidence. La discussion devrait porter sur l'amendement. Si un député parle pendant 40 minutes, je ne vois aucun mal à ce qu'il consacre cinq minutes à des observations générales, mais les 35 minutes restantes devraient porter sur l'amendement. (Applaudissements)

M. Winkler: Que dire des agriculteurs du Québec? Pourquoi ne faites-vous pas un discours sur leur situation? Allez, levez-vous!

Une voix: Ce député n'a pas droit de parole.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je désire répéter que vos remarques m'ont impressionné pour cette raison. Nous traitons de l'amendement et nous demandons que toute la question soit soumise au peuple par la voie d'un plébiscite. Étant donné les remarques de Votre Honneur, j'estime que mes propos ont porté directement sur le problème à l'étude. En fait, c'est le plus fort argument que je possède.

Voilà pourquoi l'on devrait recourir à un plébiscite pour trancher la question. Je veux parler des deux points soulevés par Votre Honneur. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi les honorables vis-à-vis de l'arrière-ban prétendent que cela n'a rien à voir avec la question. Nous voulons tout simplement nous occuper des mesures législatives que nous devrions étudier en ce moment, et cette question a été soulevée à maintes reprises. Toutes les mesures législatives importantes dont nous devrions nous occuper justifient elles aussi, un plébiscite. Ainsi, il y a la mesure sur l'abandon des lignes ferroviaires, autre affaire de grande importance pour les gens de l'Ouest. Peut-être n'est-elle pas aussi

importante pour les gens de l'Est; il me semble que certains d'entre eux estiment la question du drapeau plus importante. En ce qui me concerne, c'est un argument solide en faveur d'un plébiscite.

La deuxième raison pour laquelle je propose que la question soit réglée par plébiscite s'inspire des remarques du député qui a appuyé la motion, l'honorable député de Danforth. Je ne citerai, pour l'instant, qu'un paragraphe de son discours:

Je suis conscient que certains membres du comité tenaient beaucoup à ce que le drapeau renferme...

et je signalerais qu'il parlait au nom du comité,

...l'Union Jack et la fleur de lis.

C'est une opinion que nous avons écoutée avec le plus grand respect et nous avons examiné tous les raisonnements possibles pour et contre. Je respecte cette opinion, mais à la fin...

Je tiens à appuyer là-dessus; l'honorable député parle des membres du comité.

...la plupart d'entre nous en sommes venus à la conclusion qu'en mettant ces emblèmes sur notre drapeau national, nous perpétuerions le souvenir des éléments qui nous divisent...

Ma foi, monsieur l'Orateur, a-t-on jamais entendu dire que les armoiries de notre pays étaient une chose qui nous divisait? A mon sens, cette conclusion du comité se fonde sur un postulat erroné. L'Union Jack ne nous diviserait sûrement pas. Les honorables députés de cette Chambre me diraient-ils ce que la feuille d'érable fera pour nous? Elle a déjà créé des dissensions nouvelles.

Des voix: Adopté!

M. McIntosh: Pour certains—peut-être pas pour ceux qui ont hâte d'en finir et crient: «adopté»—un drapeau national représente les émotions les plus profondes du cœur. Il signifie l'héroïsme, le renoncement de soi-même, le courage et l'amour. Je ne vois rien là qui puisse nous diviser, peu importe de quelle province nous sommes. C'est une autre raison pour laquelle cette question devrait être renvoyée au comité et au peuple pour qu'il se prononce par voie de plébiscite.

Plus loin dans son discours, l'honorable député dit:

Une chose qui, me semble-t-il, a son importance dans le rapport du comité, et qui donne beaucoup de poids à sa recommandation c'est qu'il s'agit ici d'un drapeau approuvé par un organisme du Parlement. Ce n'est pas le drapeau d'un parti donné. Ce n'est pas le drapeau d'un seul homme.

Je crois que si j'avais aidé l'honorable député à préparer son discours j'aurais ajouté: «Ce